

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DUCONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres votants : 15

Date de Convocation : 9 mars 2023  
Secrétaire de Séance : Elisabeth BARBIER

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Corinne BERNIGAUD, Jean Michel COCHET, Catherine FRANÇON, Elisabeth BARBIER, Olivier ROUSSERO, Catherine MEDINA, Stéphane MOREAU, Guillaume HUGUET, Monique VUILLARD, Jean Paul ROCHON, Gérard VUILLOT

**Absents excusés :** Julien ROLLET, Virginie MEUZY, Florence FANIZZI,

---

**Ordre du jour**

- *Approbation et vote*
  - *Compte administratif 2022*
  - *Compte de gestion 2022*
  - *Affectation du résultat*
  - *Taux fiscalité Taxes Directes Locales*
  - *Budget Primitif 2023*
- *Subvention aux associations – examens de deux dossiers*
- *Pôle santé – avenants marchés de travaux*
- *SICA du Revermont – Locations de terrains communaux*
- *Question Diverses*

---

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 21 février 2023

Approbation à l'unanimité

2023.03.14-01-

**BUDGET PRICIPAL 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur Le Maire s'étant retiré, Monsieur Olivier BERNARD PHILIBERT, adjoint au Maire propose au Conseil Municipal l'examen du compte Administratif 2022, budget principal de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Constate les Résultats cumulés 2022

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement | + 342 731.07 € |
| Excédent d'investissement  | + 121 299.07 € |
| Restes à réaliser          | - 171 632.00 € |

Adopte le compte Administratif 2022 pour le Budget principal de la commune ;  
Dit que les résultats seront reportés comme suit au Budget Primitif 2023.

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Affectation du résultat    | + 50 332.93 €  |
| Résultat de fonctionnement | + 292398.14 €  |
| Résultat d'investissement  | - 121 299.07 € |

Délibération 2023 03 14 01

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice excédent + 92 298.19 €

|  |                     |
|--|---------------------|
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> excédent                | + 250 432.88 €      |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A+B (hors restes à réaliser) | <b>342 731.07 €</b> |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u>                    | + 121 299.07 €      |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>      | - 171 632.00 €      |
| <b>Besoin de financement F = D+E</b>                           | <b>50 332.93 €</b>  |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>     | <b>50 332.93 €</b>  |
| <b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                 | <b>292 398.14 €</b> |

2023.03.14-02-

## **BUDGET PRICIPAL 2022 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'examen du compte de gestion 2022 du trésorier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Adopte le compte de Gestion 2022 du trésorier municipal pour le Budget principal de la commune.

2023.03.14-03-

## **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Monsieur le maire informe l'assemblées des bases de contributions directes locales pour 2023

Il explique que la taxe d'habitation va s'appliquer sur les résidences secondaires.

La loi 2019 – 1479 du 28 décembre 2019 a gelé les taux de TH. A partir de 2023 la TH se transforme en THRS.

Le taux de THRS doit être fixé, le taux de TH de 2019 était de 10.05 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide de ne pas modifier les taux de fiscalité

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales 2023 comme suit

|  |         |
|--|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties          | 26.16 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties      | 38.19 % |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 10.05 % |

2023.03.14-04-

## **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif 2023 pour le budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vote le Budget primitif 2023 avec reprise des résultats pour le Budget Principal équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 907 156.00 € |
| Section d'investissement  | 806 202.00 € |

2023.03.14-05-

## **SUBVENTIONS 2023**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les dossiers de demande de subvention pour lesquels il a été demandé un complément d'information.

Il soumet les dossiers des associations « La tréffortine » et « les JSP de la Vallière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de l'attribution des subventions suivantes

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| la Tréffortine 30 € / enfant     | 270 € |
| JSP de la Vallière 75 € / enfant | 225 € |

2023.03.14-06-

## **PÔLE SANTE -AVENANTS DE TRAVAUX**

Dans le cadre des travaux du pôle santé Monsieur COCHET adjoint en charge des bâtiments propose des avenants pour travaux de fin de chantier

Ref tableau ci-joint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le maire à signer les avenants suivants Hors Taxe

|  |              |
|--|--------------|
| Lot 1 Menuiserie extérieures entreprise Glass Construction     | + 1 860.00 € |
| Lot 2 menuiserie intérieur entreprise les menuiseries de l'Ain | + 1 075.00 € |
| Lot N°5 Carrelage entreprise AMVR POUPON                       | + 125.70 €   |
| Lot N°5 Carrelage entreprise AMVR POUPON                       | + 1 872.64 € |
| Lot 7 Electricité entreprise Flow Elec                         | + 1 050.00 € |
| Lot 8 Chauffage plomberie entreprise CLERE                     | + 2 839.99 € |
| Lot 8 Chauffage plomberie entreprise CLERE                     | + 2 701.88 € |

2023.03.14-07-

## **SICA DU REVERMONT – LOYERS TERRAINS DE PATURAGE**

Monsieur le maire explique qu'il a été sollicité par la SICA du Revermont.

Lors de son assemblée générale la SICA a fait état de problèmes de location des terrains communaux loués. Les problèmes sont essentiellement liés à l'accès problématique pour monter dans les pâturages avec du matériel larges tant pour emmener les troupeaux que pour y faire l'entretien.

La SICA souhaiterait la mise à disposition gratuite des terrains afin de faire face aux dépenses engendrées et aux difficultés pour trouver un utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de mettre gratuitement à disposition de la SICA du Revermont les terrains communaux objet du bail en cours pour les années 2022 et 2023

Dit que le bail pourra être revu l'année prochaine en fonction de la situation de la SICA

## **Questions Diverses**

Recherche d'un nouvel agent technique sur au départ de l'agent saisonnier recruté au 1<sup>er</sup> mars.

La fermeture d'une classe de l'école ainsi que le départ à la retraite d'un agent demandent une remise à plat de planning du personnel communal dédié à l'école, à la cantine ainsi qu'à l'entretien des locaux communaux

La commune est toujours à la recherche du régisseur du camping

Inauguration des locaux de l'ARCMA le 18 mars 2023  
Fête du Court métrage à la médiathèque 18 mars 2023  
Commémoration au monument aux morts le 19 mars 2023 à 11 heures  
Opération « Nettoyons la Nature » 25 mars 2023  
Rallye du Suran 2023 22 et 23 septembre  
Fleurissement travaux le 23 mars matin, le 25 mars après midi, le 13 mai plantation

Prochain Conseil municipal mardi 25 avril 2023

Séance levée à 22 heures 30

Secrétaire de Séance

Le Maire

Elisabeth BARBIER

Bernard PRIN